

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Direction de la Protection Légale des
Biens Culturels et de la Valorisation
du Patrimoine Culturel**

N°...../ DPLBCVPC/M.C/....

N°...../ SDCL/M.C/....

Alger, le.....

AUTORISATION

Conformément aux disposition de l'article 27 de la loi 98-04 du 15 juin relative à la protection du patrimoine culturel , la présente autorisation est délivrée par monsieur le coordinateur de la Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel à ;

Nom et prénom :

Qualité :

Institution :

Nature de l'opération demandée :

Wilaya et lieu :

Formalité obligatoire :

Etablissement Concerné :

Pour toute forme d'exploitation autre que celle prévue par la présente autorisation, l'intéressés et le directeur de doivent arrêter d'un commun accord, les modalités d'exploitation dans le cadre des lois et règlements en vigueur notamment les règles applicables en matière de droits d'auteurs et de droits voisins.

Copie à :